

Bienvenue à la FSU !

Après les coups tordus de l'été (loi sur la mobilité, soutien à l'école privée) et la « rentrée grippée », le gouvernement de Nicolas Sarkozy maintient le cap de la régression tous azimuts.

Des milliers d'emplois sont supprimés (34 000 dans la fonction publique dont 16 000 pour l'Éducation Nationale) ! **Les salaires sont comprimés et nos métiers dévalorisés** ! Les **personnels sont méprisés** par les grands et petits chefs qui managent façon France Télécom !

Inspiré par le MEDEF, sinon par l'orthographe, et formé chez « l'Oréal » Luc Chatel met ses enfants à l'école privée et matraque le service public : suppression de postes, suppression des cœurs, suppression du sens, jusqu'au risque pris de la suppression des corps !

Face à cette politique mortifère qui fait rougir de plaisir Mme Parisot, la FSU est en première ligne pour s'opposer, proposer des solutions de progrès et agir dans l'unité.

Le succès populaire de la votation citoyenne contre la privatisation de la poste et la relance des manifestations interprofessionnelles du 7 octobre constituent **un tremplin pour poursuivre et amplifier l'action sous toutes ses formes, y compris la grève** :

- Pour exiger un budget ambitieux pour le service public.
- Pour le retrait de la contre réforme gouvernementale qui casse le service public d'éducation, de la recherche, de l'orientation et de l'insertion et détruit l'école de la « maternelle à l'université ».
- Pour la revalorisation de nos salaires.

Pour avancer dans cette direction les personnels ont besoin **d'une FSU plus forte** de la participation de tous aux débats et à l'intervention syndicale. La préparation des congrès départementaux et du congrès national en janvier/février 2010 doit être, dès maintenant l'expression d'une **FSU ouverte à tous**, sensible à toutes les revendications, à tous les espoirs et soucieuse de penser que l'émancipation de tous, c'est d'abord la reconnaissance de chaque camarade, de chaque collègue de travail qui tous les jours subit dans son être la politique destructrice de Sarkozy.

Alors, bienvenue à la FSU, notre maison commune et bienvenue à la nouvelle équipe du Bas-Rhin !

Joseph SIMÉONI

Dispensé de timbrage Strasbourg CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

**N°52 Octobre 2009
Trimestriel**

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :

Jean-Michel VAILLANT

Imprimé par nos soins

N° de CPPAP : 0709 S 06943

ISSN : 1774-0096

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

SOMMAIRE

- Éditorial : p. 1
- Les syndicats de la FSU en Alsace : p. 2
- Préparer le congrès de la FSU. Des mesures de revalorisation pour le 1^{er} degré : p. 3
- Le salaire des enseignants dans l'OCDE. Pétition "Défenseure des enfants" : p. 4
- Atteinte au droit syndical dans le 1^{er} degré. Retraités et syndiqués. Halte à la notation au mérite ! : p. 5
- RESF, deux ans après : p. 6
- Déclaration liminaire de la FSU au CAEN du 2 juillet 2009 : p. 6 et 7

7 Octobre 2009
Journée mondiale
pour le travail décent,
place Kléber à
Strasbourg



Les syndicats de la FSU en Alsace

SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Secrétaire Académique : Michel JEDVAJ
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 42 63 38 Email : snasub-alsace@orange.fr

SNCS

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

Secrétaire Académique Gérard CREMEL
INSERM U682 3 avenue Molière 67200 Strasbourg
Tél. bureau : 03 88 27 77 20 Fax bureau : 03 88 26 35 38
Email : cremel@neurochem.u-strasbg.fr

SNE

Syndicat National de l'Environnement

Secrétaire de section : Michelle SCHORTANNER
8 rue Adolphe Seyboth 67000 STRASBOURG
Tél./Fax : 03 88 22 73 45 Tél. : 03 88 22 73 31
Email : michelle.schortanner@developpement-durable.gouv.fr

SNEP

Syndicat National de L'Éducation Physique

Secrétaire Académique : Raymond BAHL
10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG
Tél./Fax : 03 88 14 00 42 Email : snep.strasbourg@wanadoo.fr
Site : <http://www.snepfsu-strasbourg.net/>
Permanences : le mercredi de 17h à 19h30

SNEPAP

Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

Secrétaire Régionale : Agnès VAN-LUCHENE
Adresse postale : SPIP 171 rte du Général de Gaulle
BP 171 67304 SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 30 90 39 Email : agnes.van-luchene@justice.fr

SNES

Syndicat National des Enseignements du Second Degré

Secrétaires académiques : Philippe LOCHU, Francis FUCHS, Martine KLAINGUER
SNES 67 :
Secrétaire départemental : José POZUELO
13 A boulevard Wilson 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 75 00 82 Fax : 03 88 75 00 84
Email : s3str@snes.edu
Les permanences ont lieu tous les jours de 9h30 à 17h. Nous recevons les collègues tous les après-midi.
SNES 68 :

Secrétaires départementaux : Martine KLAINGUER, Francis FUCHS
19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE
Tél./fax : 03 89 64 16 61 Email : snes.68@wanadoo.fr
Permanences : les mardis et mercredis après-midi de 15 h à 18 h

SNEsup

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

Contacts :
UDS PEGE-Sciences : Jean-Paul VILLETTE (villette@unistra.fr)
UDS Lettres-Socio : Olivier NEVEUX (oneveux@club-internet.fr)
UHA : Stéphane FONTAINE (snesup_uha@orange.fr)
IUFM : Richard CABASSUT (richard.cabassut@iufm.unistra.fr)
Collectif : syndicat-snesup-fsu@unistra.fr

SNETAP

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Secrétaire Académique : Laurent BAZIRE
LEGTA 44 Bd de l'Europe BP 203 67212 OBERNAI Cedex
Email : laurent.bazire@educagri.fr

SNICS

Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Secrétaire Académique : Catherine ROTH
Lycée Jean Rostand 5 rue Edmond Labbé, 67000 Strasbourg
Tél. : 06 29 92 93 20 Email : catherine_roth@yahoo.fr

SNPES-PJJ

Syndicat National des Professionnels de L'Éducation Surveillée - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétaire régionale : Rachida AYOUNI
Tél : 03 88 26 95 00 Email : rachida.ayouni@justice.fr

SNU-Pôle Emploi

Syndicat National Unitaire Travail-Emploi-Formation-Insertion

4 rue du Schnokeloch 67200 STRASBOURG
Tél. : 06 73 36 75 46 Email : apgonny@free.fr

SNUEP

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Secrétaires Académiques : Bernard REVOLLON, Denis HAMM
5 rue du Bellay 67200 STRASBOURG
Tél./Fax : 03 88 28 91 23
Email : strasbourg@snupep.com Site : www.strasbourg.snupep.com
Secrétaire départemental 68 : Jacques SCHUHMACHER
Tél : 03 89 24 14 28 Email : schuhmacher@wanadoo.fr

SNUipp 67

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Secrétaire Départementale : Virginie SOLUNTO
10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG
Tél. : 03.90.22.13.15 Fax : 03.90.22.13.16
Mail : snu67@snuipp.fr site : <http://67.snuipp.fr/>
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17 h, mercredi de 9h à 12h.

SNUipp 68

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Secrétaires Départementaux : Jean-Marie KOELBLEN et Amaury SCHIFFLI
19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 54 92 58 Fax : 03 89 64 16 61
Email : snu68@snuipp.fr Site internet : <http://68.snuipp.fr>
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12 h et de 14h à 17 h

SYGMA

Syndicat Général du Ministère de l'Agriculture

Délégué départemental : Claude WALTER
14 rue du Maréchal Juin BP 61003 F 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 88 91 85 Fax : 03 88 88 91 80
Email : claude.walter@agriculture.gouv.fr

UNATOS

Union Nationale ATOS de l'Éducation Nationale

Sylvie FURLING
15 rue des Pâquerettes 68190 Ensisheim
Email : furlingjp@wanadoo.fr

FSU 67

Secrétaires départementales : Élisabeth HAMZÉ, Corinne NICOLET-SERRA
10 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG Tél./Fax : 03 88 35 17 16 Email : fsu67@fsu.fr

FSU 68

Secrétaire départemental : Joseph SIMEONI
19 boulevard Wallach
68100 MULHOUSE Tél./Fax : 03 89 64 16 61 Email : fsu68@fsu.fr

Préparer les congrès de la FSU, y participer pour se doter d'une Fédération qui représente toujours mieux les aspirations des personnels

Les deux congrès départementaux de la FSU 67 et 68 et le congrès national de la FSU auront lieu aux mois de janvier et de février 2010.

En Alsace, le département du Bas-Rhin tiendra son congrès les 14 et 15 janvier 2010 et le département du Haut-Rhin les 15 et 16 janvier 2010.

D'ici là, place aux débats et à la consultation des personnels qui sont appelés à se prononcer tant sur le rapport d'activité et financier que sur l'orientation à donner à notre fédération. Dans le contexte actuel caracté-

risé par la violence de la politique de Sarkozy contre l'école publique, l'université et la recherche et la fonction publique dans son ensemble, chacun peut mesurer les enjeux des congrès à venir : Quelles réponses syndicales ? Quelles actions mettre en œuvre pour résister et construire une alternative de progrès ?

Dans cette perspective, la participation active de tous les syndicats de la FSU est indispensable. Dans les deux départements, des ateliers sur les thèmes du congrès seront organisés pour permettre aux adh-

rents de co-élaborer les orientations de la FSU.

Dès la fin du mois d'octobre, tous les syndicats et les adhérents seront en possession des documents préparatoires. **Du jeudi 5 novembre au jeudi 26 novembre chaque syndicat organisera le vote des adhérents.** Le mois de décembre sera consacré à la collecte des résultats et aux premiers congrès départementaux.

Chez nous c'est en janvier et notre ambition est de donner aux congrès la force des personnels en lutte et les couleurs de l'espoir.

Joseph SIMÉONI



Les trois oratrices de la FSU lors de la journée mondiale pour le travail décent

Des mesures de revalorisation pour tous : une urgence pour le 1^{er} degré

A plusieurs reprises, le Président de la République et les ministres de l'éducation nationale ont souligné la nécessité « d'améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus » des enseignants depuis deux ans. Les annonces gouvernementales s'inscrivent dans la politique de réduction massive des emplois de fonctionnaires. Aujourd'hui, 48% des Français (Sondage SNUipp-CSA d'Août 2009) estiment que le gouvernement ne va pas dans le bon sens.

La situation des professeurs des écoles appelle des mesures urgentes pour tous. Comment se loger dans une grande ville pour un jeune professeur des écoles qui débute avec une rémunération mensuelle de 1338,12 € nets ?

En CDEN, le SNUipp67-FSU est intervenu auprès des municipalités du Bas-Rhin pour qu'elles recensent les logements vacants afin de les mettre à la disposition des professeurs des écoles nommés sur leur commune, pour un loyer raisonnable. D'autre part, le SNUipp67-FSU est également intervenu en CDAS et auprès de la Municipalité de Strasbourg afin de réfléchir ensemble dans le but de pouvoir pro-

poser un logement d'accueil pour les personnels de l'éducation en grande difficulté financière.

Seulement 1,39 % des enseignants des écoles bénéficient des indices liés à une intégration dans la hors-classe des professeurs des écoles et plus de 60% d'entre eux partent à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal (indice 658 ; 2 522,86 € nets mensuels de la classe normale). Les mesures catégorielles prises par Xavier Darcos sont inégali-taires et consistent essentiellement à défiscaliser les heures supplémentaires.

Le SNUipp estime qu'il y a urgence à engager de véritables négociations qui, au-delà de la revalorisation des nouveaux recrutés, permettent des possibilités réelles de promotion pour tous. Dans ce cadre, le SNUipp portera des propositions visant à rattraper les pertes de pouvoir d'achat par une augmentation indiciaire, permettre l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors-classe, prendre en compte les conditions d'exercice du métier par la création d'une prime d'équipement pour tous.

SNUipp67-FSU

Le salaire des enseignants dans l'OCDE

Notre revendication salariale est déjà ancienne. Les arguments en sa faveur sont multiples : poids des salaires de la Fonction Publique dans le PIB, décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation, ou encore comparaison du revenu d'un débutant avec le niveau du SMIC. La réponse faite à tout cela est que le budget de l'Etat n'est pas extensible et que celui-ci pèse déjà trop dans l'économie française. Nos voisins et les autres pays développés se débrouillent-ils mieux avec le pouvoir d'achat de leurs enseignants ?

Si l'on se réfère à « Regards sur l'éducation, OCDE 2009 », la comparaison des débuts de carrières est sans appel : tous les pays voisins du nôtre, paient mieux leurs enseignants et ce du primaire au lycée. En 2007, en parité de pouvoir d'achat, un débutant du secondaire percevait 26 019 dollars US en France, contre 7 883 \$ au Luxembourg. On peut estimer que le Luxembourg constitue un cas à part, mais la comparaison avec la Belgique montre déjà un écart de 9% en notre défaveur, et cet écart monte à près de 85% avec l'Allemagne! Après 15 ans d'exercice au lycée, la situation est à peine meilleure : nous sommes comparables au cas italien mais l'écart avec l'Allemagne reste à 81% et celui avec la Belgique monte à 49%. Pour la fin de carrière, c'est-à-dire salaire à l'échelon maximum pour la formation minimum (point de comparaison pour l'OCDE) la fourchette va de 42 179 \$ pour l'Italie à 124 898 \$, toujours, pour le Luxembourg ; la France est toujours dans la tranche basse à 49 711 \$.

Les inégalités de traitement entre l'enseignant français et celui des pays voisins semblent donc indéniables et

cela malgré les écarts en terme de temps de travail. Même s'il est vrai que la durée de nos services peut être inférieure, cet écart là n'est pas de 80 à 100% en notre faveur ! De plus, les conditions de travail ne se limitent pas au nombre d'heures de cours, il faudrait aussi tenir compte, par exemple, du nombre d'élèves par classe ou par groupe (langues vivantes...). A la lumière de ce critère, notre sort ne s'améliore pas non plus, comme le montre l'enquête SNES sur les situations de rentrée dans les établissements de l'Académie.

Quels enseignements tirer de ces comparaisons ? D'abord que la revalorisation de nos métiers est possible puisque des pays économiquement similaires au nôtre font bien mieux ! Ensuite, que cette revalorisation ne doit pas s'arrêter, comme le dit notre Ministre Luc Chatel (US du 19/09/2009) aux débuts et milieux de carrières, elle doit concerner toute la grille, avec par exemple un accès à la hors-classe pour tous.

Arnaud SIGRIST (S1 du lycée Camille Sée)

Suite de la pétition « Défenseur des enfants »

La suppression de l'institution indépendante de « Défenseur des enfants » a suscité de nombreuses réactions, dont une lettre ouverte signée par plus de 20 organisations du monde de l'Education adressée à Nicolas Sarkozy pour lui demander de revenir sur cette décision.

Un appel, proposé à la signature du grand public est maintenant en ligne, sous la forme d'une pétition électronique. Vous en trouverez le texte ci-dessous.

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée en 1990.

Depuis 9 ans cette institution représentée successivement par Claire BRISSET puis par Dominique VERSINI est intervenue comme un médiateur inter institutionnel pour plus de 20 000 enfants dont les droits n'étaient pas respectés par une administration ou une personne privée ou pour les enfants qui n'avaient pas de droits reconnus. Elle s'est aussi imposée comme une force constructive de proposition législative et réglementaire et parfois d'interpellation auprès des pouvoirs publics.

Au moment où dans le monde entier, se préparent les célébrations du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut pas être le pays qui supprime son institution indépendante « Défenseur des enfants ».

Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

Nous vous invitons à relayer cette initiative auprès de nos collègues, à l'occasion des rencontres locales que vous organisez, dans vos publications et sur vos sites de section.

Le lien vers la pétition :

<http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Atteinte au droit syndical dans le 1^{er} degré

Après la mise en place du SMA (service minimum d'accueil) avec obligation de se déclarer gréviste dans les temps, le Ministère s'est attaqué aux Réunions d'Information Syndicale.

Suite à une note ministérielle de Thierry Le Goff du 5 septembre 2008 qui réduit le droit syndical de réunion au seul temps de travail hors présence élèves, « Vous (dixit l'Inspectrice d'Académie) veillerez à mettre en place ces heures d'information sur la partie du service que les enseignants n'effectuent pas devant élèves », le Bas-Rhin, une fois de plus, va au-delà des demandes ministérielles.

L'Inspectrice d'Académie, revenant sur les accords passés l'année dernière entre son prédécesseur et les syndicats, impose de façon autoritaire de nouvelles conditions inacceptables et à priori uniques en France : impossible de comptabiliser une RIS s'il n'y a pas d'animation pédagogique prévue à la même date.

Le SNUipp67-FSU a écrit à Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, afin qu'il rétablisse l'équité des droits pour l'ensemble des Académies.

Dans l'attente d'une réponse ministérielle, le SNUipp67 s'en tient « à la lettre » du DGRH, considérant que « la partie du service que les enseignants n'effectuent pas devant élèves » est donc constituée sans restriction des 24 heures de concertation, des 18 heures d'animations pédagogiques et des 6 heures de la journée de solidarité.

Le SNUipp67-FSU

Retraité(e)s, certes mais toujours syndiqué(e)s

Retraité(e)s, nous avons affirmé notre **volonté citoyenne** en refusant le démantèlement du Service Public de la Poste.

Retraité(e)s, nous avons été **partie prenante** de l'ensemble des travailleurs et nombreux parmi nous ont manifesté **le mercredi 7 octobre**.

Retraité(e)s, nous agissons dans l'unité pour défendre notre pouvoir d'achat, l'amélioration des pensions les plus faibles et la défense de la protection sociale à l'occasion de la **journée nationale d'action du vendredi 16 octobre à l'initiative des organisations suivantes : CFDT – CFE/CGC – CGT – FGR/FP – UNSA - FSU**

Retraité(e)s, nous participerons aux **actions intersyndicales menées pendant la semaine bleue** (dédiée chaque année aux retraités et aux personnes âgées). Du 19 au 24 octobre, nous diffuserons nos revendications auprès des parlementaires et aussi auprès de la population.

Retraité(e)s de la SFR Alsace, **nous préparons le congrès 2010 de la FSU** : problèmes du traitement continué et à la nécessité de garder le code des pensions (thème 2), financement de la protection sociale, le « 5^o risque » et toutes les questions posées par l'alternative économique (thème 3), enfin à l'évolution de la fédération : quelle Section Fédérale Retraité(e)s, quelle stratégie à développer auprès des autres instances de retraité(e)s (thème 4).

Retraité(e)s, nous sommes resté(e)s syndiqué(e)s pour améliorer la situation des retraités et celle de tous à côté des actifs. **L'action syndicale ne coupe pas les retraités des actifs. Qu'on se le dise !**

Françoise EIDEN (GROSMANN)

Libres propos par Bernard REVOLLON, Secrétaire académique du SNUEP

Halte à la notation au mérite et aux discriminations antisyndicales

En 2006, pour l'accès à la hors-classe, le Ministère a introduit une notation « au mérite » contre l'avis unanime des organisations syndicales. En effet, en vue de l'accès à la hors-classe, un barème de classement avait été établi entre le rectorat et les organisations syndicales ; ce barème était le résultat d'un compromis et tenait bien compte de l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon.

Mais avec la notation « au mérite » additionnelle, l'arbitraire apparaît et des collègues bien vus de l'administration passent, au détriment de collègues plus anciens et expérimentés, mais qui ont le tort d'être moins zélés envers l'administration. En effet comment peut-il en être autrement quand un collègue qui a 18,5 sur 20 de moyenne en notation « normale », se voit attribuer un 10 sur 20, cyniquement baptisé très favorable en notation « au mérite » ? Cherchez l'erreur !

De tels cas se retrouvent par dizaines. Résultat: des collègues bien vus passent à la hors-classe à 48 ans; d'autres partent à la retraite sans l'avoir.

Tout cela est parfaitement injuste et arbitraire. Cela permet à l'administration de semer la zizanie dans les établissements.

Par ailleurs, des atteintes au paritarisme se manifestent comme le « doublage » des commissaires paritaires syndicaux par l'administration pour l'information des collègues ayant demandé leur notation.

Cela relève d'une politique mûrement réfléchie et élaborée par le Ministère en vue d'affaiblir les syndicats et leur force de contre-pouvoir.

Et, enfin, nous dénonçons tous les abus de pouvoir que ces méthodes introduisent, permettant à l'administration de « régler des comptes » avec certains de nos camarades dirigeants syndicaux.

Il convient de réagir à ces méthodes antidémocratiques, et plus particulièrement lorsqu'elles aboutissent à des discriminations antisyndicales avérées. Il en va de notre crédibilité.



Large succès de la votation citoyenne contre la privatisation de La Poste

RESF 2007 - RESF 2009 : 2 ans après

La FSU 67 fait partie de la coordination RESF 67 qui se réunit régulièrement.

Personnellement, j'ai parrainé des Arméniens l'été 2007, et je parraine une mère de famille russe mariée à un tchéchène cet été 2009. Comment la situation a-t-elle évolué en deux ans ?

Depuis mars 2008, où RESF 67 s'était fortement mobilisé contre l'expulsion d'un père de famille, et à nouveau en mars 2009 où Monsieur Ahmetovic avait été reconduit en Bosnie par avion privé, il n'est plus tabou de séparer les familles, au mépris des principes défendus par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui a son siège à Strasbourg.

En juillet 2009, RESF et la FSU se sont mobilisés avec succès pour la libération d'un père de famille géorgien qu'une décision du Tribunal Administratif renvoyait en Géorgie, loin de sa famille.

A la fin de ce même mois de juillet une famille kosovar demandeuse d'asile se trouve à la rue. Faute de mieux, un appel à fournir deux tentes pour les loger est lancé sur la liste de diffusion RESF.

Le 6 août, retournement de situation : la famille se voit adresser une ordonnance du juge des référés du Conseil d'Etat enjoignant le Préfet d'indiquer dans les 24 heures un lieu d'hébergement. Cette ordonnance devrait pouvoir changer le sort des innombrables familles en demande d'asile actuellement livrées à la rue en France en considérant que l'absence de réponse concrète à leur demande d'hébergement constitue une atteinte manifestement grave et illégale au droit d'asile.

Mais RESF se voit également confronté à des problèmes d'immigration internes à l'Union Européenne :

- Juillet voit un succès : une famille rom a obtenu un logement, et nos camarades participent au déménagement.
- Le cas le plus crucial mobilise les militants en plein mois d'août, alors que les structures d'aide fonctionnent au ralenti.

Il s'agit d'une famille roumaine comportant six enfants, dont des jumeaux de dix jours. La mère est malade, et ils seront à la rue le 7 août, le Conseil Général considérant qu'il n'est pas de son ressort de fournir un logement à la famille.

Pour RESF et la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'appuient sur la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dont les principes ont été ratifiés par 47 nations européennes, il est du devoir d'assurer la protection des enfants et de fournir un toit à la famille. La mobilisation s'improvise rapidement chez les militants strasbourgeois ; on se prépare à lancer un appel national, lorsque le Conseil général accepte de prolonger l'hébergement.

Cette expérience révèle une situation de l'immigration plus complexe que nos autorités nationales et européennes veulent bien le dire. Les problèmes de migration à l'intérieur de l'Union sont importants, et probablement sont-ils aggravés par la crise économique.

L'union monétaire ne suffit pas. Il faut une harmonisation des politiques sociales par le haut, sinon c'est le moins disant social qui l'emporte. Un capitalisme qui ne redistribue pas suffisamment détruit les ressources des pays qui composent l'Union. C'est pourquoi il est urgent que le citoyen européen fasse valoir ses droits à un travail, des salaires et des politiques familiales décentes.

Sommes-nous revenus au temps de la Grèce antique où la citoyenneté se gérait comme une magistrature ? Les fonctions sociales que l'Etat ou les collectivités locales peinent ou refusent d'assumer sont prises en charge par les citoyens qui s'appuient sur les Droits de l'Homme énoncés par le Conseil de l'Europe. C'est probablement le seul chemin possible pour sortir de la crise.

Élisabeth HAMZÉ

Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 2 juillet 2009 : Déclaration liminaire de la FSU

Madame le Recteur d'Académie, M le Président du conseil régional, Mesdames, Messieurs, nous sommes invités aujourd'hui à apprécier les conditions dans lesquelles va s'opérer la rentrée 2009 dans l'académie de Strasbourg.

Nous avons lors des réunions précédentes dans nos deux départements, déjà exprimé nos oppositions et nos propositions en vue d'améliorer les conditions d'études et de réussite des élèves qui nous sont confiés dans le Service Public d'éducation. Hélas, les mesures que vous nous proposez au-

jourd'hui, ne font que confirmer le fait que la rentrée 2009 sera mauvaise pour les élèves, leurs familles ainsi que pour les personnels car elles sont surdéterminées par la suppression de 320 postes dans l'académie !

1) « Les suppressions de postes rendent caducs tous les efforts des enseignants et minent l'égalité des chances »

En effet, vous supprimez 99 postes de RASED dans les écoles, au mépris des luttes, de l'opinion, de l'intérêt des élèves. Vous les supprimez alors que les besoins augmentent du fait de la croissance démographique dans les écoles maternelles et du « Tsunami de la crise » qui détruit les familles les plus fragiles. L'intérêt des élèves passe « à la trappe ».

C'est « grosso modo » la même chose dans les collèges et lycées, où les suppressions génèrent des dégradations multiples tant dans l'offre de formation, l'égalité sociale et territoriale que sur les conditions concrètes d'apprentissage. Cependant une nouveauté cette année pour les collèges et les lycées: La suppression de divisions après la notification de la DHG et son examen par les CA au risque de déstructurer la

préparation de rentrée largement entamée par les équipes dans les établissements ! Du jamais vu ! C'est le cas du lycée Amélie Zurcher à Wittelsheim qui se mobilise avec le soutien de la FSU, des parents et de l'opinion pour refuser la fermeture d'une classe de seconde. Cet exemple est le résumé de toutes les dynamiques destructrices mises en œuvre par ce gouvernement : assouplissement de la carte scolaire,

suppression de postes, fractures sociales et territoriales générées par les logiques de concurrence entre lycées et territoires. Ainsi, après la fermeture des sections générales au lycée de Pulversheim, le Bassin Potassique en butte à des difficultés sociales et en pleine reconversion ne peut pas accepter la fragilisation du « beau lycée » de Wittelsheim où la Région a bien fait d'investir. Vous comprendrez, Madame, que la seule règle à calcul ne peut tout réguler et qu'il y a d'autres critères à intégrer pour

laisser au lycée la 5^{ème} classe de seconde qu'il vous demande.

Pour faire bon poids et sans doute entrer dans le livre des records, après les 13 500 suppressions de cette année, les 30 000 AVS et EVS en fin de contrat qui préfigurent l'avenir des « médiateurs » recrutés cette année, Mr Darcos quitte le MEN en annonçant la suppression de 16 000 postes de PE, de PLC, et de personnels administratifs l'an prochain ! On reste stupéfait devant une telle annonce et on hésite à choisir une

qualification : provocation, irresponsabilité, aveuglement, dogmatisme...ou cadeau empoisonné à son successeur qu'il suppose habile dans l'art de communiquer, sinon de « farder » la réalité. Il laisse aussi une université publique minée par des « réformes » destructrices (LRU, décret des enseignants chercheurs, formation des enseignants) qui font l'unanimité contre elles et dont nous réclamons toujours l'abandon.

2) « Les suppressions de postes minent le mouvement et le paritarisme ».

Les suppressions massives de postes obèrent gravement le mouvement des professeurs tant pour les écoles que pour les collèges et lycées. De plus, et ceci explique cela, le MEN remet en cause les droits et statuts de personnels et bafoue les règles de la démocratie sociale en s'attaquant au paritarisme. Nous avons déjà alerté sur ces problèmes sans être entendus. Le bilan du

mouvement intra-académique montre que l'intervention des représentants du personnel ont permis de modifier 15% des annonces précipitées des services du Rectorat. On peut s'interroger par conséquent sur les raisons qui ont motivé cette décision de contourner les CAPA au risque vérifié de fournir des renseignements erronés. On devine que c'est l'existence même des

commissions paritaires qui est insupportable à ce gouvernement qui supprime les postes et les droits des personnels. C'est inacceptable et le ministre a tort de multiplier les conflits dont il devra assumer toutes les conséquences.

3) « Les suppressions de postes dénaturent les missions et les ambitions au service de tous du service public d'éducation ».

La circulaire de rentrée 2009, les projets de réforme du lycée et la dernière annonce sur la réforme du brevet des collèges ont une cohérence : mettre en place une école plus ségréguée soumise aux impératifs du marché.

En effet, les suppressions massives de postes de COPSY et la remise en cause de l'action des CIO et de leur avenir, que la mission « Apparu » envisage au sein des régions, éclaire d'un jour singulier la politique du gouvernement. Pour le ministre l'orientation est réduite au lien « formation-insertion » et à l'ouverture de plate-forme téléphonique chargée d'informer, mais dans les faits, de renvoyer au CIO le plus proche. Cette approche réductrice est dangereuse. D'abord parce qu'elle consacre l'abandon de la mission des COPSY dont le métier consiste à accompagner les élèves et les étudiants, ensuite parce qu'elle consacre l'individualisation des choix dont on sait qu'ils sont largement déterminés par le contexte social... Enfin parce que, même s'ils sont très forts, M Darcos hier et M Chatel aujourd'hui ne sont pas Mme Irma et qu'ils sont bien incapables de savoir à l'horizon N+1, +2, +3, +4, la nature des emplois de demain. C'est facile pour Mr le Ministre qui ne prend aucun risque de jouer la vie de nos élèves à la « roulette russe » et si nous lui laissons bien volontiers le droit à l'erreur, vous comprendrez que nous appliquions pour nos élèves « l'assistance à personne en danger ».

On constate la même dérive dans les CDI : à peine 1 poste sur 3 est renouvelé, et



7 octobre à Mulhouse, les manifestants murent la porte du MEDEF

de nombreux établissements n'ont plus de documentalistes.

Que dire enfin de la politique des langues, présentée pourtant comme un axe fort de la politique académique ? La page 9 du document s'y attaque au risque de l'aveu : comme l'enseignement bilangue marche « il a été proposé de réduire d'une heure » l'horaire en 6^e au prétexte d'assurer son développement. Les langues vivantes sont une variable d'ajustement pour une politique de régression et l'expression du renoncement. La diversité linguistique (étant presque) épuisée, les horaires de langue au lycée (étant) déjà indigents, il reste encore à dépecer/dépouiller le collège. L'intérêt des élèves ainsi sacrifié, on a beau jeu ensuite de proposer l'emplâtre des stages de langue

(pendant les vacances) et de l'accompagnement éducatif (en fin de journée).

Si les interventions des personnels ont permis de mettre en échec le projet Darcos de réforme du lycée et que les propositions « Descoings » ouvrent des perspectives, restent toujours présentes les questions des moyens humains, les menaces du rapport « Apparu » et d'une expérimentation imposée. Est significatif à cet égard, le commentaire de M Descoings, pressenti au MEN : « Je ne veux pas que mon nom soit associé aux suppressions de postes ». Rien ne peut changer en effet si l'investissement éducatif n'est pas revu à la hausse. Rien ne peut changer sans une concertation sérieuse avec les personnels et l'abandon de la logique du « Diktat ».

Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, l'éducation est malade dans notre académie et le virus qui l'affaiblit s'appelle SDP (suppression de postes). L'épidémie se répand et touche toutes les strates scolaires et « même si tous n'en meurent pas, tous sont frappés ».

Permettez nous de penser, n'en déplaise aux dogmes en vigueur, que l'intérêt du service public, des élèves, des familles et des personnels est abandonné par la politique mise en œuvre par Mr Darcos, reprise « in extenso » par son successeur. Le CAEN sera sans doute d'accord avec nous pour refuser dette mauvaise rentrée et pour demander que des moyens d'urgence soient débloqués afin d'assurer, sinon une rentrée idéale, tout du moins une rentrée passable.